



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2018/3898

20e anniversaire de l'inscription du site historique de la ville de Lyon au patrimoine mondial par l'UNESCO - Attribution de subventions à différents acteurs culturels dans le cadre du Fonds d'Intervention du Patrimoine (FIP) - Approbation d'une convention de partenariat pour une exposition photographique entre les écoles de Condé et la Ville de Lyon

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. DURAND Jean-Dominique

SEANCE DU 28 MAI 2018

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 31 MAI 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 18 MAI 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 31 MAI 2018

DELIBERATION AFFICHEE LE : 6 JUIN 2018

PRESIDENT : M. KEPENEKIAN Georges

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, Mme RIVOIRE, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. FENECH (pouvoir à M. DAVID), Mme BALAS (pouvoir à M. GUILLAND), Mme BERRA (pouvoir à M. BERAT), Mme FONDEUR (pouvoir à M. BERNARD), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES : M. BRAILLARD

2018/3898 - 20E ANNIVERSAIRE DE L'INSCRIPTION DU SITE HISTORIQUE DE LA VILLE DE LYON AU PATRIMOINE MONDIAL PAR L'UNESCO - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A DIFFERENTS ACTEURS CULTURELS DANS LE CADRE DU FONDS D'INTERVENTION DU PATRIMOINE (FIP) - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT POUR UNE EXPOSITION PHOTOGRAPHIQUE ENTRE LES ECOLES DE CONDE ET LA VILLE DE LYON (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 14 mai 2018 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Le 5 décembre 1998, le site historique de Lyon, territoire délimité par les anciennes fortifications de la ville comprenant la colline de Fourvière, ainsi qu'une grande partie de la Presqu'île, est inscrit au Patrimoine Mondial par l'UNESCO : une distinction prestigieuse, reconnaissance de la « Valeur Universelle Exceptionnelle » de ce territoire riche de plus de 2000 ans d'histoire, marqué par une situation géographique unique, entre deux collines, au confluent de deux fleuves.

C'est dans cet écrin que se situe le cœur historique de la ville, qui, selon l'UNESCO, « représente un témoignage exceptionnel de la continuité de l'installation urbaine sur plus de deux millénaires, et illustre, de par la manière particulière dont elle s'est développée dans l'espace, les progrès et l'évolution de la conception architecturale et de l'urbanisme au fil des siècles ».

L'année 2018, qui marque les 20 ans de l'inscription du site historique au Patrimoine Mondial, sera l'occasion de se pencher sur l'histoire du classement, ses conséquences, le travail accompli au cours des 20 années passées, mais aussi sur le présent et les 20 années à venir.

Pour marquer cet anniversaire, une série d'événements estampillés « 20 ans UNESCO » ponctueront l'année 2018 du 22 mars au 5 décembre : expositions, conférences, visites guidées, concours photo, mises en valeur de restaurations patrimoniales, partenariat avec les grands événements culturels...

La Ville de Lyon et de nombreux partenaires ont souhaité proposer des événements qui ne s'adressent pas uniquement aux spécialistes du patrimoine, mais à un large public, en associant les Lyonnais pour qu'ils découvrent ou redécouvrent leur patrimoine, qu'ils se l'approprient et en deviennent les ambassadeurs.

Il convient ainsi de souligner que la responsabilité endossée par la Ville de Lyon et tous ses acteurs autour du patrimoine englobe, au-delà de la matérialité du site historique, la totalité des patrimoines, dont le patrimoine immatériel : l'UNESCO désigne explicitement le patrimoine culturel immatériel comme « creuset de la diversité culturelle et garant du développement durable » ; l'UNESCO signale également que les « communautés » (entendues comme les associations et groupes mobilisés), « et, le cas échéant, les individus, jouent un rôle important dans la production, la sauvegarde, l'entretien et la récréation du patrimoine culturel immatériel, contribuant ainsi à l'enrichissement de la diversité culturelle et de la créativité humaine (...) ».

Aussi, à l'opposé d'une ville-musée, Lyon symbolise un modèle urbain vivant, animé par ses habitants. C'est donc naturellement qu'une dynamique locale s'est créée autour de ce 20^e

anniversaire : plusieurs actions sont mises en œuvre par nos partenaires, notamment issus du milieu associatif, afin de célébrer le patrimoine de la ville et mettre à l'honneur les femmes et les hommes qui le font vivre.

En plus de contribuer au rayonnement patrimonial du secteur UNESCO, ces structures participent également, à travers les différents projets proposés, à la sensibilisation du plus grand nombre aux « biens communs » et aux valeurs de partage, de diversité, de capacité à agir et à vivre ensemble.

Dans ces conditions, et compte tenu de l'intérêt de ces projets pour notre ville, je vous propose de soutenir les initiatives de trois associations : Renaissance du Vieux-Lyon, Lyon BD organisation et la Compagnie M.A., pour un montant global de 16 700 euros et de conclure un partenariat pour un projet d'exposition photographique avec les Écoles de Condé.

1 – RENAISSANCE DU VIEUX-LYON

Fondée en 1946, l'association « Renaissance du Vieux Lyon » a fortement contribué par son action à sauver trois quartiers anciens de notre ville (Saint-Paul, Saint-Jean, Saint-Georges) menacés de disparition au lendemain de la seconde guerre mondiale et plus particulièrement, à la fin des années 1950, à l'occasion de projets d'urbanisme.

Sur ce thème de la préservation de l'histoire patrimoniale et urbaine lyonnaise, l'action particulièrement tenace de cette association a été, pour une large part, à l'origine de la création des Secteurs sauvegardés, en 1964, et de la candidature du site historique de Lyon au Patrimoine Mondial, dont nous fêtons le vingtième anniversaire.

A cette occasion, l'association organise une exposition pédagogique sur l'histoire du site historique, afin de faire connaître la genèse de son inscription au Patrimoine Mondial et ses conséquences pour Lyon et les Lyonnais. Cette exposition, d'un budget prévisionnel de 6 700 €, sera proposée au grand public, au sein des Musées Gadagne, de juillet à mi-décembre 2018.

Afin de soutenir l'association dans cette action, la Ville de Lyon souhaite lui apporter une aide financière de 6 700 €.

Pour l'année 2017, l'association « Renaissance du Vieux Lyon » a bénéficié d'une subvention de 5 336 €, par délibération n° 2016/258 du 16 décembre 2016.

Subvention proposée : 6 700 €.

2 – LYON BANDE DESSINEE ORGANISATION

L'association « Lyon Bande Dessinée Organisation » a été créée en 2005, avec pour vocation de mettre à l'honneur la bande dessinée, sous toutes ses formes et dans toutes ses expressions, en privilégiant la création originale.

Dans cette perspective, divers événements sont organisés, dont le Lyon BD Festival, qui se déroule chaque année au mois de juin, avec plus de 100 rendez-vous proposés à travers la ville et ses plus grandes institutions culturelles.

En dehors du Festival, l'association propose des projets innovants en lien avec le 9^e Art, tout au long de l'année : édition, rencontres, spectacles vivants et partenariats internationaux.

Dans le cadre de sa programmation événementielle, l'association souhaite organiser une exposition, composée de portraits en bande dessinée qui donneront à voir, lire et à rencontrer les Lyonnais, ceux qui façonnent l'identité de la Ville et qui forment le récit collectif d'une métropole moderne et ouverte au monde.

Cette exposition, d'un budget prévisionnel de 7 500 €, sera proposée, à travers la ville, en lien avec les deux prochaines éditions du Festival Lyon BD, en 2018 et en 2019.

Afin de permettre à l'association de mener à bien ce projet, la Ville de Lyon souhaite lui apporter une aide financière de 7 500 €, ce qui implique la signature d'une convention d'application liée à la convention cadre actuellement en cours.

Pour l'année 2017, l'association « Lyon Bande Dessinée Organisation » a bénéficié d'une subvention d'un montant de 20 000 €, par délibération n° 2017/2787 du 27 mars 2017.

Subvention proposée : 7 500 €.

3 – COMPAGNIE M.A.

Depuis février 2017 et pour les trois années à venir, dans le cadre de l'appel à candidature lancé par la Ville de Lyon, la Compagnie M.A. anime le théâtre municipal Le Guignol de Lyon, en y jouant des pièces du répertoire classique, remises au goût du jour, ainsi que des créations contemporaines, sur des sujets d'actualité.

Le théâtre Le Guignol de Lyon abrite aujourd'hui une salle de 130 places, au sein du Palais de Bondy, dans le 5^e arrondissement, et une collection de marionnettes anciennes, transmises de générations en générations par les descendants de Laurent Mourguet.

L'association, qui en assure la gestion, a pour vocation de participer au développement de la culture par la création, la diffusion, la promotion et la médiation du spectacle vivant, sous toutes ses formes.

Dans ce cadre, la compagnie M.A propose d'investir l'espace public, avec les marionnettes du Théâtre, pour jouer des saynètes écrites spécifiquement en l'honneur de ceux qui font et ont fait Lyon et le quartier du Vieux-Lyon, valorisant ainsi la diversité culturelle de ses habitants.

Ces spectacles seront organisés, en extérieur, dans le Vieux-Lyon, entre juillet et septembre 2018, en partenariat avec le musée des arts de la marionnette de Gadagne.

Afin de soutenir l'association dans cette action, la Ville de Lyon souhaite lui apporter une aide financière de 2 500 € sur un budget prévisionnel d'action de 7 900 €, ce qui implique la signature d'une convention d'application liée à la convention cadre actuellement en cours.

Pour l'année 2018, la Compagnie M.A a bénéficié d'une subvention de fonctionnement de 120 000 €, par délibération n° 2018/3601 du 29 janvier 2018.

Subvention proposée : 2 500 €.

4 – LES ÉCOLES DE CONDE

Le site historique a été distingué par l'UNESCO, entre autres, pour la richesse de son témoignage architectural, depuis les éléments gallo-romain jusqu'aux dernières créations du jeune XXI^e siècle. Dans l'architecture bimillénaire de la ville et son décor, on peut en effet lire, à la fois, les talents des bâtisseurs et les diverses activités qui ont construit, siècle après siècle, cette cité laborieuse et innovante.

Un regard doit s'attacher à saisir la beauté et la mémoire de ces détails : c'est ce que proposent les Écoles de Condé et leurs élèves en photographie.

Encadrés par leur professeur, les élèves en photographie des Écoles de Condé partent à l'assaut des rues du site historique et nous offrent leur regard sur le détail de l'architecture. Les 10 meilleures photos issues de ce travail seront exposées par la Ville de Lyon à l'automne 2018, sur 100 panneaux du réseau d'affichage municipal. Une convention règle les modalités de partenariat entre les Écoles de Condé et la Ville de Lyon pour l'organisation de cette exposition, qui concourt à l'appropriation par les jeunes générations du site historique, bien commun des citoyens de tous âges.

Vu lesdites conventions ;

Vu l'avis du Conseil des 1^{er}, 4^e, 5^e et 7^e arrondissements ;

Où l'avis de la commission culture - patrimoine ;

DELIBERE

1- Les subventions de fonctionnement suivantes sont allouées aux associations ci-dessous, pour un montant global de 16 700 €, comme suit :

- Renaissance du Vieux-Lyon à Lyon 5^e : 6 700 € ;
- Lyon Bande Dessinée Organisation à Lyon 1^{er} : 7 500 € ;
- Compagnie M.A. à Lyon 5^e : 2 500 €.

2- Les conventions d'application susvisées, établies entre la Ville de Lyon, Lyon Bande Dessinée Organisation et la Compagnie M.A. sont approuvées.

3- La convention de partenariat susvisée, établie entre la Ville de Lyon et les Écoles de Condé pour l'exposition photographique, est approuvée.

4- M. le Maire est autorisé à signer lesdits documents.

5- La dépense en résultant, soit 16 700 €, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2018, enveloppe Fonds d'Intervention du Patrimoine (FIP), programme PATRIMOIC, opération SOUTPATR, ligne de crédit 42695, nature 6574, fonction 324.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Loïc GRABER